

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 Décembre 2018

L' an 2018 et le 13 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de
LOUIS Catherine Maire

Présents : Mme LOUIS Catherine, Maire, M. DIDIER Jean-Pierre, M. MANSOURI Jean, M. CUNAT Gérard, M. GRAVIER Christophe, Mme MAISON Annette, Mme GEORGES Isabelle, M. MOREAU Régis, M. DERVAUX Bruno, M. FRANCOIS Laurent, Mme GRANDEMANGE Vanessa, Mme DAVAL Monique, Mme MOUREY Anne-Marie, M. DEMANGEL Jean-Pierre, M. ROSAYE Jean-Jacques, Mme PREVOT Stéphanie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. COMBES Guillaume à M. DERVAUX Bruno, Mme DE SANTA Tiffany à Mme MAISON Annette

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 16

Date de la convocation : 05/12/2018

Date d'affichage : 05/12/2018

A été nommée secrétaire : M. DIDIER Jean-Pierre

Ouverture de séance

Mme Catherine LOUIS, Maire , ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 qui lui a été adressé en son temps.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

Madame le Maire poursuit en demandant aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur l'ordre du jour qui leur a été transmis le 05 décembre 2018

Elle propose de rajouter les points suivants :

- Modification statutaire de la CCPVM
- Budget des champs ramés à la demande de Madame Hoehe.

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.
Elle est ensuite passée à l'examen de l'ordre du jour.

Délégations de certaines attributions du Conseil Municipal

Droit de préemption urbain

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur :

- La vente d'un immeuble sis lieudit « 205 rue des Fontenelles » appartenant à Mme, Mr Francis COLLE
- La vente de deux terrains sis lieudit « Aux Ecolnieux » appartenant à Consorts MOUGEL
- La vente d'un immeuble sis lieudit « 75 rue des Tilles » appartenant à Consorts MOUGEL
- La vente d'un terrain sis lieudit « rue de la Roche » appartenant à SCI FRENOT-KULLMANN
- La vente d'un immeuble sis lieudit « 148 rue du Gouot » appartenant à SARL KASTE
- La vente d'un immeuble sis lieudit « 76, rue du Gouot » appartenant à Monsieur Frédéric MIRE
- La vente d'un immeuble sis lieudit « 148 rue de la Proye » appartenant à Consorts MONTEMONT
- La vente d'un immeuble sis lieudit « 558 rue du Cuchot » appartenant à Consorts GENAY

Le Conseil Municipal adopte l'exposé de Madame le Maire et approuve son compte rendu relatif à la délégation qui lui a été accordée.

Rapport d'activités de l'année 2017 de la Communauté de Communes de la Porte Des Vosges Méridionales (CCPVM)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité de la CCPVM qui a été envoyé avec l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Prend acte du rapport d'activités de l'année 2017 de la Communauté de Communes de la Porte Des Vosges Méridionales (CCPVM)

Rapport d'activités de l'année 2017 du Sicovad

Monsieur Rosaye fait part du rapport d'activités 2017 du Sicovad.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Prend acte du rapport d'activités de l'année 2017 du Sicovad.

Ouverture dominicale des commerces en 2019

Le Conseil Municipal, après consultation des organisations d'employeurs et de salariés, à l'unanimité, autorise l'ouverture des commerces d'ameublements 3 dimanches : les dimanches 5 janvier 2019, 15 et 22 décembre 2019.

Programmation des martelages de bois - Etat d'Assiette des coupes

Monsieur Bruno Dervaux, Conseiller Municipal délégué en charge des forêts, donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, Agence Vosges Montagne, concernant les coupes à asséoir en 2019, dans la forêt de Dommartin les Remiremont relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le programme de l'ONF

Précise que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2019 pour les travaux, les frais de garderie et la gestion.

Adhésion à SPL X Démat

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.

Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité ainsi que les marchés.

Renouvellement contrat Ségilog

Le Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de la société SEGILOG arrive à échéance le 14 novembre 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

De renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans avec la Société SEGILOG, rue de l'Aguillon, 72400 La Ferté Bernard

De confier la maintenance de ces logiciels à la société SEGILOG

D'autoriser Madame le Maire à signer les contrats correspondants

Précise que cette dépense sera imputée chaque année sur le budget communal.

Convention pour la fourniture d'eau potable entre les Commune de Vecoux et Dommartin les Remiremont

Afin de prévenir d'une éventuelle nouvelle sécheresse, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de réaliser une conduite qui connecte les réseaux d'eau des Communes de Vecoux et Dommartin les Remiremont.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention qui définit les conditions techniques et financières de la fourniture en eau et notamment celles relatives à la réalisation et à l'utilisation des ouvrages d'interconnexion reliant les services d'eau potable des communes de Vecoux et Dommartin Les Remiremont et toutes pièces afférentes à cette décision.

Convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de Losange

Aussi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte la Convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de Losange. LOSANGE assure, sur une durée de 35 ans, le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en exécution de la convention de Délégation de Service Public conclue le 25 juillet 2017 avec la Région Grand Est.

LOSANGE, afin de répondre à ses obligations de service public, doit procéder à l'implantation d'infrastructures composant le réseau de communications électroniques.

Admission de plusieurs créances en non valeurs

Madame le Maire fait part que l'état des restes à recouvrer par la Trésorerie de Remiremont présente des recettes antérieures irrécouvrables pour différents motifs notamment que les poursuites effectuées sont restées sans effet ou que les seuils sont inférieurs pour poursuivre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte des admissions en non valeurs suivantes :

Budget communal : Montant 6.64 euros

Budget assainissement : Montant 301.22 euros et un montant 12.01 euros

Budget eau : Montant de 203.39 euros et montant 109.16 euros

Budget forêt : Montant 0.35 euros .

Adhésion au service de Médecine de Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De solliciter le Centre de Gestion des Vosges pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Prise en charge du déficit du budget du Lotissement " Les Champs Ramés "

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Confirme que, lors du vote du Budget Primitif 2018, le déficit du budget du Lotissement « Les Champs Ramés » a bien été pris en compte.

Confirme l'inscription à l'article 6521 au budget primitif de la Commune pour un montant de 14 541 euros.

Modification statutaire de la CCPVM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte la modification statutaire de la Communauté de la Porte des Vosges Méridionales relative aux compétences facultatives qui a été acceptée par le Conseil Communautaire en date du 13 novembre 2018.

En mairie, le 19/12/2018
Le Maire
Catherine LOUIS